

Nous soutenons l'appel de la société civile palestinienne : boycott, sanctions, retraits des investissements, jusqu'à ce qu'Israël applique le Droit international et les principes universels des Droits humains

Malgré l'avis de la Cour Internationale de Justice qui, il y a déjà 10 ans, a jugé illégal le mur qu'Israël a construit sur le territoire palestinien occupé, Israël a continué sa construction du mur colonial au mépris total de la décision de la Cour. Après 47 ans d'occupation de la Cisjordanie palestinienne (y compris Jérusalem Est), de la Bande de Gaza et des hauteurs du Golan syrien, Israël continue à accroître ses colonies. Il a annexé Jérusalem-Est Occupé et les hauteurs du Golan et de grandes parties de la Cisjordanie à l'aide du Mur. 66 ans après que l'Etat d'Israël ait été établi principalement sur la terre ethniquement nettoyée de ses habitant-es palestinien-nes, une majorité de Palestiniens-nes sont des réfugié-es, dont la plupart sont apatrides. D'ailleurs, le système de discrimination raciale contre ses propres citoyen-nes Arabes-Palestiniens derrière lequel il s'est retranché demeure intact.

Depuis 1948, des centaines de résolutions de l'ONU ont condamné les politiques coloniales et discriminatoires d'Israël en tant qu'illégales et ont appelé à des remèdes immédiats, proportionnés et efficaces. Toutes les formes d'intervention internationale et de tentatives de paix n'ont jusqu'ici pas convaincu ou forcé Israël à respecter les Droits humains fondamentaux et à mettre fin à son occupation et son oppression du peuple de la Palestine. En 2005, les représentant-es de la Société civile palestinienne ont lancé un appel international au Boycott, aux Sanctions et aux Retraits des Investissements contre Israël, à l'exemple de la lutte menée contre l'apartheid en Afrique-du-Sud :

« Nous, représentants de la Société civile palestinienne, invitons les organisations des sociétés civiles internationales et les gens de conscience du monde entier à **imposer de larges boycotts** et à mettre en application des initiatives de **retrait d'investissement** contre Israël tels que ceux appliqués à l'Afrique du Sud à l'époque de l'Apartheid. Nous faisons appel à vous pour faire pression sur vos Etats respectifs afin qu'ils appliquent des **embargos et des sanctions** contre Israël. Nous invitons également les Israéliens honnêtes à soutenir cet appel, dans l'intérêt de la justice et d'une véritable paix. **Ces mesures de sanction non-violentes devraient être maintenues jusqu'à ce qu'Israël honore son obligation de reconnaître le droit inaliénable des Palestiniens à l'autodétermination et respecte entièrement les préceptes du droit international** en :

1. Mettant fin à son occupation et à sa colonisation de toutes les terres arabes et en démantelant le Mur ;
2. Reconnaisant les droits fondamentaux des citoyens arabo-palestiniens d'Israël à une égalité absolue ;
3. Respectant, protégeant et favorisant les droits des réfugiés palestiniens à revenir dans leurs maisons et propriétés comme stipulé dans la résolution 194 de l'ONU. »

Nous syndicats européens, alternatifs et de base, soutenons l'appel de la société civile palestinienne au boycott, aux sanctions et aux retraits des investissements, aussi longtemps que celui-ci s'obstinera à violer le droit international, les résolutions des Nations Unies, les décisions de la Cour Internationale de Justice et les principes universels des Droits humains.

Il est essentiel de renforcer les relations entre syndicalistes palestiniens et européens, de développer des campagnes de solidarité, et de relayer les témoignages des travailleurs en Palestine auprès des syndicalistes et des travailleurs-ses, afin de faire connaître la situation d'apartheid, d'occupation militaire, de construction de murs et d'austérité néolibérale imposée au peuple palestinien.

Nous appelons les syndicats et les syndicalistes du monde entier d'aider à mettre en application ces mesures de boycott des consommateurs, de désinvestissement d'entreprises ou d'appels aux sanctions contre l'état israélien, ainsi qu'à rompre leurs relations avec le syndicat raciste israélien, la Histadrout.

Réseau européen des syndicats alternatifs et de base



Confederacion General del Trabajo
CGT - Etat espagnol



Confederazione Unitaria di Base
CUB - Italie



Fédération SUD Vaud
SUD - Vaud Suisse



Union syndicale Solidaires
Solidaires - France



Confederacion Intersindical
Etat espagnol



Unione Sindacale Italiana
USI - Italie



Confédération Nationale du Travail
CNT - France



Intersindical Alternativa de Catalunya
IAC - Catalogne



Confederazione Italiana di Base
UNICOBAS - Italie



Confédération Nationale des Travailleurs
Solidarité Ouvrière
CNT-SO - France



Confederacion sindical Solidaridad Obrera
S.O. - Etat espagnol



Ελευθεριακή Συνδικαλιστική Ένωση
ESE - Grèce



Transnational Information Exchange
TIE - Allemagne



Ogólnopolski Związek Zawodowy
Inicjatywa Pracownicza
OZZ IP - Pologne



Ogólnopolski Związek
Zawodowy
Pielegniarek i
Poloznych
OZZ PiP - Pologne



Union Syndicale Etudiante
Fédération Générale du Travail de Belgique
USE - Belgique



Sindicato Autorganizzato Lavoratori Cobas
SIAL COBAS - Italie



Associazione per i Diritti dei Lavoratori Cobas
ADL COBAS - Italie



Sindicato Intercategoriale Cobas
Lavoratori Autorganizzati
SI COBAS - Italie